|  |  |
| --- | --- |
| **Division des Personnels Enseignants**  Bureaux de gestion DPE  [ce.dpe@ac-rennes.fr](mailto:ce.dpe@ac-rennes.fr)  96 rue d’Antrain - CS 10503  35705 RENNES Cedex 7 | Rennes, le 14 juin 2022    **Le Recteur**    A  Mesdames et messieurs les personnels enseignants, d’éducation et PSY EN affectés dans l’académie de Rennes à la rentrée 2022 |

Objet : Affectation dans l’académie de Rennes – Prise en charge de votre traitement

Vous venez d’être nommé(e) dans l’académie de Rennes. Comme suite aux opérations de mouvement intra académique, vous trouverez ci-joint votre arrêté d’affectation.

Pour me permettre de prendre en charge votre traitement dans les meilleurs délais, je vous prie de bien vouloir remplir la notice de renseignements et éventuellement le dossier de SFT si vous êtes concerné(e) et retourner ces documents dûment complétés **pour le 22 août 2022 avec les pièces complémentaires indiquées** à votre gestionnaire DPE (organigramme en ligne). Je vous remercie de bien vouloir veiller à la bonne lisibilité des informations sur les documents photocopiés (carte vitale, carte d’identité…) afin d’éviter toute erreur ou retard qui pourrait compromettre la continuité de votre traitement.

Vous voudrez bien vous rendre sur le site internet de l’académie afin de télécharger ces documents. www-ac-rennes.fr rubrique « Concours / Métiers / RH » page « Carrières » « Mobilité des Personnels».

<https://www.ac-rennes.fr/resultat-du-mouvement-intra-academique-des-personnels-enseignants-du-second-degre-cpe-et-psyen-122360>

Je vous invite à prendre contact avec votre établissement d’affectation ou de rattachement afin de communiquer vos coordonnées (adresse – courriel).

Par ailleurs, si vous souhaitez exercer à temps partiel, une demande doit être formulée au plus vite auprès de votre chef d’établissement.

Je vous souhaite une bonne rentrée.